

**Programme Interreg IV
OFBS / LUXLORSAN
DROIT DES PATIENTS ET DES ASSURES SOCIAUX
ARS Nord-Pas-de-Calais (Lille)
27 mai 2011**

Présents :

- Geert BASYN, Mutualité chrétienne Midden Vlaanderen
- Agnès CHAPELLE, Mutualité chrétienne de la province de Luxembourg - LLS
- Corinne HERMAN, Carsat Nord-Est
- Mégane LAGERSIE, Stagiaire OFBS
- Henri LEWALLE, Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes
- Laurent LOURME, ARS du Nord-Pas de Calais - OFBS
- Laurence SOUSSIGNE, Union Nationale des Mutualités Socialistes
- Michel THONARD, Union Nationale des Mutualités Libérales

Excusés :

- Hélène NOTABLE, Union Nationale des Mutualités Libres
- Isabelle BEAUJEAN, Centre Hospitalier de Tourcoing

Document analysé en séance :

- Projet de fiches belges fusionnées « Vous avez des droits en tant que patient en Belgique »
- Projet de fiches françaises fusionnées « Vous êtes hospitalisé en France, vous avez des droits en tant que patient »

1. Le rapport

Partie I Les obligations du médecin envers la personne hospitalisée

Cette partie est validée sur les deux versants.

Geert BASYN demande à recevoir les textes dès que possible pour procéder à la traduction en néerlandais.

Partie II La responsabilité médicale

La partie belge est terminée mais Isabelle BEAUJEAN voudrait éventuellement vérifier l'articulation avec la partie française.

Pour le versant français, le texte initial a fait l'objet d'une révision par une stagiaire du CH de Tourcoing. Cette nouvelle version doit encore être validée par Isabelle BEAUJEAN avant d'être communiquée au groupe. Cette dernière propose d'effectuer ce travail pour le mois de septembre.

Le groupe propose que l'impression soit réalisée à l'issue de cette relecture et après une dernière mise en page dans le courant du mois de septembre 2011. Une impression en 1000 exemplaires devrait être assurée par la CARSAT Nord-Est.

2. Fiches d'information destinées aux patients

Le contenu

Le groupe passe en revue les documents remis en séance avec les différentes fiches rédigées par versant.

Pour la Belgique,

Sur la douleur : il n'existe pas de contenu développé sur ce droit dans la législation belge mais des pratiques existent probablement dans les hôpitaux. Il s'agit d'analyser ces dernières et de les évoquer dans une fiche.

Sur le formulaire de désignation de la personne de confiance : le rôle du GEIE n'est pas vraiment de communiquer ce formulaire mais plus d'informer sur l'existence de cette possibilité. Ce document sera donc retirer des fiches mais l'information permettant de le trouver y sera mentionnée.

Sur l'euthanasie : Henri LEWALLE pense qu'il s'agit d'analyser dans chaque ZOAST quelles pourraient être les conséquences de la présentation de cette législation belge.
Pour Laurent LOURME, les acteurs possèdent des visions diverses, l'important est de présenter la loi belge mais d'appuyer sur ses « limitations ».
Geert BASIJN suggère plutôt une fiche « Fin de vie » rédigée à part.

Sur les prestations de qualité : il s'agit de vérifier quel est l'état de la situation au niveau des enquêtes de satisfaction en hôpitaux : ce serait obligatoire en Flandres ?
Geert BASIJN communique au groupe des informations sur cette question.

Pour la France,

Les fiches françaises seront allégées de leurs références législatives.

L'accouchement sous X sera retiré de la fiche « prestations de services de qualité » et inséré dans la fiche « respect de la vie privée ».

Dans la fiche sur « le respect de la vie privée (...) », le paragraphe sur les sanctions sera réduit à une phrase mentionnant que des recours existent.

Dans la fiche sur la médiation, le paragraphe sur le questionnaire de satisfaction sera déplacé vers la fiche « prestations de qualité ».

La partie « la fin de vie et les soins palliatifs » sera séparée de la fiche sur « le soulagement de la douleur » pour constituer une fiche indépendants qui fera le pendant de la fiche créée côté belge.

Ces modifications seront soumises à Isabelle BEAUJEAN.

De manière générale :

Le groupe décide que les fiches seront rédigées comme si elles s'adressaient directement au patient c'est-à-dire en employant le « vous ». Ceci s'appliquera aussi aux titres (ex : Votre droit à des prestations de qualité).

La relecture externe par un service de communication permettrait de mesurer si le style et la présentation sont adaptés au public-cible.

Henri LEWALLE propose de contacter la personne en charge de la communication au CH de Roubaix et de lui soumettre le projet.

La présentation

Laurent LOURME a obtenu des devis du département imprimerie de la CARSAT Nord-Picardie.

Le cahier des charges :

- Brochure avec deux agrafes
- Format ouvert A4 (fermé A5)
- 20 feuilles A4 (80 pages) 115g offset
- 1 couverture A4 135g
- Quadrichromie

Le devis comprend aussi 8h de travail d'infographie.

Les prix sont les suivants selon le nombre d'exemplaires commandés :

- 935,45€ pour 1500 ex. ;
- 1478,42€ pour 5000 ex. ;
- 2267,16€ pour 10000 ex.

Afin de respecter les règles en matière de marché des projets Interreg, Laurent LOURME (OFBS) sollicite trois autres services d'imprimerie/infographie par mail pour obtenir des remises de prix sur cette même commande.

Après discussion, le groupe opte pour un tirage à 10000 exemplaires.

Agnès CHAPELLE renverra à Laurent LOURME les textes retravaillés suite à l'avis du service de communication du CH Roubaix pour la mi-juillet.

3. Divers

- Sur la question de la diffusion des fiches : il s'agira en plus de la mise en ligne sur les sites des projets, de les diffuser via les réseaux de l'assurance maladie, les hôpitaux...
- Est-il opportun d'organiser un séminaire sur cette question des droits du patient, la jurisprudence, la nouvelle directive ?

Laurent LOURME suggère de se greffer sur un autre évènement qui serait organisé dans le cadre de l'année des droits du patient en France.

Henri LEWALLE pense à Jean-Claude FILLON, expert français et à d'éventuelles collaborations avec les facultés de droit de Lille, Valenciennes, Mons, Namur, Nancy ou le Grand-duché de Luxembourg ?

Programme de travail

- Agnès CHAPELLE transmet dès que possible les textes en français à Geert BASYN qui prendra en charge la traduction en néerlandais.
- Isabelle BEAUJEAN retravaille la deuxième partie du rapport versant français.
- Laurent LOURME sollicite trois devis pour la mise en page et l'impression des fiches.
- Agnès CHAPELLE intègre les modifications aux fiches et transmet les textes à Laurent LOURME.

**La prochaine réunion se déroulera le jeudi 8 septembre 2011 à 14h00
à Lille (ARS Nord-Pas-de-Calais)**